



Commune de WIWERSHEIM

21, route de Saverne — 67370 WIWERSHEIM — Tel 03 88 69 61 99
e-mail : mairie@wiwersheim.fr - Site : www.wiwersheim.fr

Mesdames, Messieurs, chers Wiwersher,

Je tiens tout d'abord, en mon nom personnel et au nom de toutes les conseillères et conseillers municipaux, à vous remercier pour la confiance que vous nous avez accordée lors des dernières élections municipales. **La totalité de notre liste a été élue.**

Nous sommes aujourd'hui une équipe renouvelée aux deux tiers, composée d'hommes et de femmes âgés de 19 à 72 ans, issus de tous les quartiers et d'origines socio-professionnelles très variées.

Bref, **un conseil municipal à l'image de Wiwersheim.** La municipalité – maire et adjoints – est désormais à majorité féminine, 3 maires adjointes, une première à Wiwersheim.

Malgré une prise de fonction tardive causée par la période de confinement, **notre équipe s'est mise au travail sans tarder.**

En plein milieu du mois d'août, le conseil s'est réuni pour finaliser 2 dossiers qui sont sensés bénéficier du plan de relance du Conseil départemental. Les dossiers étaient à remettre aux instances pour le 30 août. Malheureusement nous attendons toujours leur réponse.

Il s'agit du dossier du parking de la salle associative – espace étang et de la sécurisation de l'entrée ouest de la rue du Village.

Malgré la recrudescence de la COVID, nous nous devons d'agir au mieux pour l'avenir de nos jeunes générations. Notre vie économique et sociale est bouleversée.

Ensemble nous ferons tout notre possible.

Je m'adresserai de nouveau à vous avant Noël. En attendant, soyez prudents.

Votre conduite a été exemplaire lors de la première vague, je souhaite qu'il en soit de même dans les prochains mois.

Ce sera là, pour notre équipe et moi-même, notre plus grande satisfaction.

Merci à vous et à bientôt.

Votre Maire, Roland MICHEL

Crise sanitaire — COVID-19 — Annulation de manifestations

En raison de la crise sanitaire, afin de respecter les instructions des autorités, mais aussi vu les difficultés pour mettre en place les mesures maximales de protection du public, **la journée pêche à la Pentecôte et la Bourse aux jouets d'automne** n'ont pas eu lieu (décision conjointe de la commune et de l'association WIWACES).

(Ces informations avaient été portées en temps utile sur notre site internet)

Par ailleurs, la commune et l'association WIWACES avaient également pris la décision d'annuler **leur marché de Noël, qui devait se tenir les 28 et 29 novembre 2020.** L'annonce du reconfinement règle le problème.



Enfin, **la fête des aînés** de la commune qui, en principe, aurait dû avoir lieu au mois de décembre, est aussi annulée



Nouvelles règles pour lutter contre le coronavirus

Depuis le vendredi 30 octobre, la France est à nouveau confinée et les déplacements de personnes, limités et encadrés, doivent être justifiés par une attestation de déplacement dérogatoire ou par des justificatifs de déplacements professionnels ou scolaires, sous peine d'une amende de 135 €.

PROTEGEZ-VOUS et PROTEGEZ VOS PROCHES en appliquant les gestes barrières, lavages fréquents des mains ou gel hydroalcoolique, port du masque et distanciation sociale (même dans la famille), éternuements dans son coude, mouchoir à usage unique. Téléchargez la nouvelle affiche ainsi que l'attestation de déplacement dérogatoire, s'il y a lieu, sur le site internet de la commune : www.wiversheim.fr

NOTRE VILLAGE - Travaux d'entretien et d'aménagement de chaussées



A la suite de travaux sur le réseau d'eau, la rue des Prés a été rénovée par la pose d'une couche de bitume. Par ailleurs, le chemin d'exploitation partant de la rue des Prés vers l'étang est entré dans la voirie communale. Cette nouvelle rue de l'Etang a également été recouverte d'un enrobé.

La Société EG Signalisation a procédé dans la commune au marquage au sol de certains passages piétons et au traçage autour du rond-point.

Pour sécuriser la voirie, de nombreux panneaux ont été installés dans le village, comme des arrêts interdits rue des Champs et rue des Vergers, un second sens interdit et un sens unique dans la rue longeant la mairie à partir du parking. A la sortie de la rue du Village sur la route de Quatzenheim, un carrefour a été aménagé et un panneau de stationnement interdit a été posé à hauteur des conteneurs, à côté du terrain de pétanque. Une signalisation désigne la rue de la Ferme comme étant une impasse.

Concernant le cimetière, les employés communaux ont étalé des gravillons dans les allées, fournis gracieusement par une entreprise locale.

NOTRE ECOLE

L'école de Wiversheim est un Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) avec la commune de Dossenheim Kochersberg.

Pour l'année scolaire 2020-2021, l'école compte 127 élèves répartis en 5 classes, Clémence Froehlich en est la directrice depuis 2 ans. L'éducation des plus jeunes étant une de nos priorités, les deux communes apportent un soutien important et permanent aux locaux et aux activités (2 ATSEM présentes au quotidien, subvention piscine et classe verte, petit entretien par ouvriers municipaux, commande de mobiliers, équipement des salles de classe avec des tableaux interactifs...).

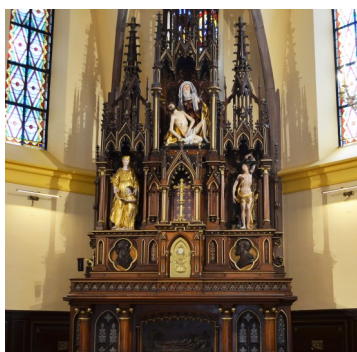


De plus, cette année, suite à la crise sanitaire engendrée par la COVID-19, les protocoles sanitaires évoluent en permanence en fonction des consignes de l'Etat. Les équipes enseignantes et municipales s'adaptent au quotidien à ces contraintes (aération des salles, masques, gels, distanciation...). Dans ce cadre, les deux mairies ont également engagé une société de nettoyage pour garantir un lavage des sols tous les jours.

NOTRE EGLISE

L'église saint Cyriaque de Wiversheim a été entièrement rénovée. Après des travaux extérieurs (peinture, mise en relief des éléments en grès), un vaste chantier de rénovation intérieure a été entrepris. Les murs et plafonds de la nef et du chœur ont été repeints et toutes les boiseries ont été recouvertes d'une lasure bois. Les œuvres d'art classées, statues et tableaux, propriétés de la commune, ont été confiées à des entreprises spécialisées pour restauration. Les statues, dont la superbe Pièta du XIVème siècle, sainte Anne et saint Sébastien sont de retour et ont été réinstallées dans le maître-autel de style néogothique.

Les tableaux, comme la magnifique huile sur toile de saint Cyriaque ou de Moïse et le serpent d'Airain, leur retour a été annoncé pour mi-décembre. Les travaux de rénovation, y compris la mise aux normes électriques, ont été pris en charge par la commune et le Conseil de fabrique. Pour la restauration des œuvres d'art, la commune bénéficiera de subventions de la Communauté de communes, de la DRAC Alsace et de la Fondation du patrimoine.



Projets en cours ou à venir



Le chantier de construction de la Maison des associations avance à grands pas.

Au bas de la rue du Village, à son débouché sur la route de Quatzenheim, les travaux de construction de la salle associative avancent à grands pas. Des réunions de chantier hebdomadaires permettent à l'association et à la commune de suivre l'évolution des travaux. Les devis cuisine, bar et chambres froides ont été adoptés. Cet espace de convivialité et de rencontres devrait être achevé au printemps 2021.

Parking pour la Maison des associations

L'aménagement d'un parking à proximité de l'espace étang et de la Maison des associations devrait débuter sous peu. Cet aménagement évitera que les véhicules des usagers ou des promeneurs se garent le long de la rue du Village bloquant ainsi l'entrée des garages des riverains.

Construction d'un supermarché Colruyt

Ce supermarché va s'installer dans la commune entre la Société TFT (tartes flambées) et l'Espace Attitude Santé. Le permis de construire a été délivré le 2 mars 2020 et les travaux devraient débuter sous peu. Aujourd'hui, [Colruyt Group](#) est une multinationale de la grande distribution qui s'est implantée en France en 1997 dans le Nord-est avec son siège dans le Jura. Cette enseigne belge proposera des assortiments adaptés aux habitudes alimentaires des Français. Bien entendu de nombreux produits belges seront aussi à découvrir en magasin.



Aménagement de la rue du Village et de la route de Saverne pour sécurisation

Des réflexions sont en cours au sein du conseil municipal afin de mettre en place des éléments sécuritaires avec pour objectifs de faire ralentir les véhicules qui traversent la commune ou qui empruntent la rue du Village, parfois au-delà de la vitesse autorisée.

Renaturation et plantations



Depuis 2018, la commune de Wiwersheim a lancé une opération de renaturation du vallon du Plaetzerbach et de la Souffel. Cela a été possible grâce aux agriculteurs exploitant les parcelles le long de ces cours d'eau.

Merci à tous ceux qui ont participé et adhéré à ce programme qui consiste aussi à préserver la ressource en eau dans le cadre des objectifs « Souffel 2027 ».

C'est ainsi que 16 ha environ ont été reconquis par la nature. Ces surfaces bio-diverses, non traitées, sont désormais le refuge idéal pour la faune sauvage dans toute sa pluralité.

Ils sont gérés en étroite collaboration entre le SDEA (pour le compte de la CocoKo), la commune, le Fonds Alsacien de Restauration du Biotopie (FARB) et le service technique de la Fédération départementale des Chasseurs (FDC). Ces deux derniers organismes participent aussi au financement.

Une apicultrice avec une soixantaine de ruches nous a rejoint et ainsi un million d'abeilles pollinisent Wiwersheim et environs. En 2021 nous nous consacrerons à la pérennisation et au développement de ce programme. Dès le début de l'année prochaine, 1,5 ha supplémentaires vont être loués au FARB pour l'implantation de Trames Vertes. La mise en place des haies n'aura aucune incidence sur le budget de la commune ; ces haies ainsi que leurs plantations seront financées par la FDC. **Dans le domaine de la biodiversité Wiwersheim est pionnière.**

En cette période de confinement où nos déplacements et nos loisirs sont limités, **ces espaces « Nature »** nous permettent de nous ressourcer et de nous retrouver lors de nos promenades. **Ensemble préservons-les, ils sont là pour nous rendre un peu de bonheur et d'évasion.**

A très bientôt, Roland MICHEL

Maire, chasseur et défenseur de la Nature

Règlementation et informations de la mairie

Les chiens : aboiements et crottes



Il y a dans nos campagnes de plus en plus de propriétaires qui adoptent un chien, ce qui n'est pas répréhensible en soi, mais d'autres ont fait le choix de ne pas en posséder et n'ont pas à subir les désagréments causés par les chiens de voisins non respectueux, qui n'ont pas su éduquer leur animal de compagnie. Des plaintes nous parviennent pour des aboiements intempestifs de chiens ou pour des chiens laissés seuls et qui ne cessent d'aboyer.

Concernant les déjections canines, afin que cela ne devienne pas non plus un fléau, il existe une réglementation. Les propriétaires sont tenus de ramasser immédiatement les crottes de leur chien (se munir d'un sac plastique) et, en cas de non-respect, ces propriétaires sont passibles d'une amende de 1ère classe. Les habitants sont aussi excédés par les traces d'urine le long de leur clôture ou portail. En fait, le caniveau est le seul lieu d'aisance pour un chien, (sauf à hauteur d'un passage piéton), à condition que le chien ait été éduqué dès son plus jeune âge.



Bruits

La mairie rappelle que passer la tondeuse ou utiliser une autre machine bruyante (moteurs thermiques ou électriques) le dimanche et les jours fériés est interdit par respect pour ses voisins. Il est aussi demandé aux villageois d'éviter de passer la tondeuse aux heures de repas ou après 19 heures, ce qui n'est pas une infraction mais relève du bon sens, surtout en été lorsque l'on déjeune ou dîne sur la terrasse.



Balayage, désherbage et déneigement

Il est rappelé que le balayage des trottoirs et le désherbage des caniveaux sont obligatoires et doivent être effectués par chaque habitant au droit de sa propriété. En période hivernale chaque résident est tenu de déneiger ou de saler, si nécessaire, son trottoir. En cas de chutes ou de blessures, il peut être tenu pour responsable.



Recensement obligatoire à la journée de défense et de citoyenneté (journée militaire)

Venez vous inscrire à la mairie le mois de vos 16 ans. Vous munir du livret de famille et de votre carte nationale d'identité. L'attestation qui vous sera délivrée est indispensable pour vous inscrire à la préparation au permis de conduire ainsi qu'aux examens et concours.

Un an après vous serez convoqué par mail à la journée Défense et citoyenneté.



Inscription sur la liste électorale de la commune

Les personnes non inscrites sur la liste électorale de la commune pourront le faire sur www.service-public.fr/particuliers/papiers-citoyenneté/élections, ou en se rendant à la mairie aux heures d'ouverture au public, munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois. Elles pourront ainsi voter aux prochaines élections.